



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales
Bureau de la formation continue et du développement des compétences
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
Service Gouvernance et gestion de la PAC
Sous-direction Gestion des aides de la PAC

Instruction technique
SG/SRH/SDDPRS/2020-464

22/07/2020

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2021

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 10

Objet : Dispositif 2021 de formation PAC nouveaux arrivants

Destinataires d'exécution

Administration centrale du MAA
 DRAAF / DAAF
 DDT(M) / DD(CS)PP
 ASP
 FAM / AFB / ONCFS
 INFOMA
 IGAPS
 EPLEFPA

Résumé : La présente note a pour objet de présenter le dispositif de formation continue "PAC nouveaux arrivants" pour l'année 2021 comprenant :

- une formation "découverte de l'exploitation agricole" en présentiel ou accessible en ligne (e-formation) ;
- des sessions de formation dites "tronc commun" dont les objectifs pédagogiques visent à acquérir une culture de base des aides PAC et à en comprendre les enjeux ainsi qu'une vue d'ensemble des activités d'un service d'économie agricole (SEA). Ces formations sont proposées uniquement en présentiel dont une session, organisée à Paris, abordant la PAC outre-mer pour les agents concernés;
- des modules de formation spécifiques : aides surfaciques, droits à paiement de base (DPB), aides animales, base exploitants, contrôles et bases de la photo-interprétation appliquée à la gestion des aides PAC.

Depuis l'an 2000, **le dispositif de formation « PAC nouveaux arrivants »** vise à donner aux agents assurant des missions dans le domaine de la politique agricole commune (PAC), le socle des compétences nécessaires. Ce dispositif est reconduit chaque année et le contenu des mallettes pédagogiques utilisées est réajusté. Son déploiement est assuré par l'INFOMA.

Ce dispositif de formation 2021 intègre :

- **une formation « découverte de l'exploitation agricole »** (cf. annexe 1) qui est un pré-requis pour pouvoir s'inscrire à une des autres actions de formation du dispositif 2021 « PAC nouveaux arrivants ». Toutefois, au regard de l'expérience et/ou des missions exercées par l'agent, ce dernier pourra être dispensé de cette formation en précisant ses acquis sur la fiche d'inscription (annexe 10). Deux modes d'accession à cette formation sont proposés :
 - une formation en présentiel dans les locaux de l'INFOMA à Corbas (Lyon) ;
 - une formation à distance via la plateforme web de l'INFOMA.
- **une session de formation dite « tronc commun »** dont les objectifs pédagogiques visent à acquérir une culture de base des aides PAC et à en comprendre les enjeux ainsi qu'une vue d'ensemble des activités d'un service d'économie agricole (SEA). Ces formations sont proposées uniquement en présentiel (voir calendrier en annexe 2).

Une session « tronc commun », organisée à Paris, comportera une journée supplémentaire relative à la PAC outre-mer dédiée aux agents des départements d'outre-mer (cf. annexe 3).

- **des modules de formation spécifiques à certaines missions :**
 - la gestion des aides surfaciques (cf. annexe 4),
 - les droits à paiement de base (DPB) (cf. annexe 5),
 - la gestion des aides animales (cf. annexe 6),
 - la gestion de la base exploitant (cf. annexe 7),
 - la gestion et coordination des contrôles (annexe 8),
 - les bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC (annexe 9).

Ces formations s'adressent :

- prioritairement aux agents chargés des aides PAC, quel que soit leur ministère d'appartenance :
 - au moment de leur prise de poste au sein d'un SEA en DDT(M), ou en DAAF, à l'ASP ;
 - ou lors d'un changement de missions au sein de ces structures ;
- dans la limite des places disponibles, pour tous les agents du MAA et de ses opérateurs qui peuvent avoir un intérêt à suivre ces formations pour exercer leurs missions ou dans le cadre d'un projet de mobilité.

Ces formations sont assurées par des formateurs du MAA et de l'ASP qui ont contribué à l'élaboration et à l'actualisation des mallettes pédagogiques.

En annexe 10, vous trouverez la demande d'inscription à une action de formation et la fiche de renseignement spécifique au dispositif « PAC nouveaux arrivants ». Les inscriptions doivent parvenir impérativement à l'INFOMA trente jours avant le début d'une session.

Les responsables des structures concernées sont invités à assurer la diffusion de la présente note au sein de leur équipe avec une attention particulière portée aux nouveaux arrivants afin qu'ils puissent suivre ce parcours de formation.

Le chef du service des ressources humaines

La cheffe du service gouvernance et
gestion de la PAC

Jean Pascal FAYOLLE

Marie-Agnès VIBERT

DISPOSITIF 2021 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

DÉCOUVERTE DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

FORMATION EN PRÉSENTIEL
FORMATION A DISTANCE : E.FORMATION

**CONTEXTE
OBJECTIFS
PEDAGOGIQUES**

Aborder les fondamentaux du monde agricole.

Cette formation permet un premier niveau d'acculturation. Elle constitue un pré-requis pour suivre des formations spécifiques.
Elle est proposée en formation ouverte et à distance (e-learning) ou en présentiel.

PUBLIC

Nouveaux arrivants au MAA n'ayant aucune culture ou formation agricole, en vue d'une adaptation à leur nouveau poste, et préalablement à toute formation agricole.

CONTENU

L'activité agricole
L'exploitation comme système piloté
Agronomie et productions végétales
L'élevage
L'exploitation agricole et ses partenaires
Spécificité des marchés agricoles
Conclusions

FORMATEUR/TUTEUR

Agent MAA (ancien chef de SEA) pour la formation en présentiel ou à distance

CHEF DE PRODUIT

Patrick MATHIEU (e-learning) / Bruno GELIN (Présentiel)

**RESPONSABLE
ADMINISTRATIF**

Régine GADOUD-VERNASSIER (e-learning) / Martine FLUET (Présentiel)

INFORMATION

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
Mél. : formco.infoma@agriculture.gouv.fr

**LIEUX / DATES / CODES
EPICEA**

LOCALISATION	DATES	CODE EPICEA POUR INSCRIPTION (cf. formulaires d'inscription en annexe 10):
Sur le lieu de travail de l'agent (e-formation)	Toute l'année avec 2 jours de connexion en ligne	Code pour un suivi en 2020: 181722 Code pour un suivi en 2021 : 184868
En présentiel à Corbas	Du 29/11 au 01/12 2021	Code : 184864

**INFORMATION
COMPLÉMENTAIRE**
Cours sur plateforme de formation via internet comprenant :

- des ressources pédagogiques (textes, illustrations, vidéos) avec un indicateur de progression
- des questionnaires d'auto-évaluation avec corrections
- des services de communication avec le tuteur et les autres apprenants (forums).

DISPOSITIF 2021 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

TRONC COMMUN : PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS EN SEA

FORMATION EN PRÉSENTIEL

CONTEXTE

Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend :

- Un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre les modules inclus dans le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants
- Des modules spécifiques pouvant être suivis après le Tronc commun : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

OBJECTIFS
PEDAGOGIQUES

Le « tronc commun » vise à acquérir une culture de base des aides PAC dans leur ensemble. Elle aborde également la gestion des aides, la prévention des contentieux et permet à l'agent d'apprendre à se positionner dans sa relation avec les partenaires.

PUBLIC

Cette formation s'adresse prioritairement aux agents SEA en DDT(M) ou DAAF chargés des aides PAC, qui prennent leur poste ou qui en ont changé récemment ; et, dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF, de l'administration centrale, des EPL, de l'ASP, de FAM, de l'AFB, de l'ONCFS.

CONTENU

Obligation pour le stagiaire : Ce dispositif de formation n'aborde pas les connaissances de base sur le monde agricole. Il est nécessaire que les agents souhaitant s'inscrire à la formation PAC nouveaux arrivants aient déjà acquis les dites connaissances soit de par leur formation initiale soit en ayant suivi la formation : Connaissance d'une exploitation agricole

- **Présenter les différentes aides agricoles suivies en SEA :** aides multiples (SIGC, Hors-SIGC), réforme de la PAC, nouvelle programmation du RDR, aides de crise ;
- **Comprendre l'environnement « SEA » :** un service au sein d'une DDT : liens institutionnels, partenaires locaux, différentes instances, comitologies, sources d'informations, différentes formes sociétaires des exploitations ;
- **Expliquer le cheminement d'un dossier de demande d'aides de la PAC (SIGC et hors SIGC) :** instruction des demandes d'aides, décision d'attribution, paiement des aides ;
- **Connaître les audits :** différents contrôles sur les services instructeurs, risques en terme d'apurement ;
- **S'initier à la coordination des contrôles :** rôle de l'autorité coordinatrice des contrôles (ACC), périmètre de la coordination ;
- **Présenter les activités régaliennes d'un SEA :** la politique des structures : SAFER, foncier agricole (CDPENAF, Baux...), agrément des GAEC ;
- **La prévention et la gestion du contentieux :** identifier une décision administrative, rédiger une décision individuelle dans le respect de la réglementation pour prévenir le contentieux, gérer les recours administratifs et contentieux.

INTERVENANTS

Formateurs du MAA et de l'ASP

DURÉE

3,5 jours sauf pour la session de formation à Montreuil qui sera suivi d'une journée en plus pour les agents Outre Mer sur les spécificités Outre-Mer

PARTICIPANTS

Maximum 15 (Présentiel)

LIEUX / DATES /
CODES EPICEA

LOCALISATION	DATES EN 2020	CODE EPICEA POUR INSCRIPTION : (cf. formulaires d'inscription en annexe 10)
Toulouse	Du 18 au 21 janvier 2021	184835
Rennes	Du 26 au 29 janvier 2021	184838
Montreuil (Priorité agents Outre Mer)	Du 01 au 04 février 2021	184839 et pour les agents Outre Mer rajouter en plus la formation 184840 (cf. annexe 3)
Corbas	Du 27 au 30 septembre 2021	184843
Bordeaux	Du 04 au 07 octobre 2021	184844
Caen	Du 04 au 07 octobre 2021	184845

RESPONSABLES

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38. Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr
Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

ANNEXE 2

INFORMATION

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

Mél. : formco.infoma@agriculture.gouv.fr

DISPOSITIF 2021 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

TRONC COMMUN : Spécificités PAC OUTRE MER

FORMATION EN PRÉSENTIEL

CONTEXTE	La formation « Spécificités PAC outre mer » complète la formation « tronc commun : présentation des différents dispositifs en SEA », N° Epicea : 184839 dispensée à Montreuil.								
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Donner un aperçu du cadre réglementaire et institutionnel de la PAC dans les outre-mer								
PUBLIC	Agents nouvellement affectés en DDT(M)/SEA en priorité (métropole et outre-mer), agents de l'ASP et FAM, et dans la mesure des places disponibles agents en centrale (DGPE), enseignants d'économie en EPLEFPA. Priorité aux agents concernés exerçant leurs missions dans les département d'outre mer et dans la mesure des places disponibles d'autres agents du MAA, de l'ASP et de FAM								
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Contexte économique, social, environnemental • Cadre juridique français (« DOM-TOM ») et européen (RUP-PTOM) • Objectifs et instruments de mise en œuvre de la PAC : <ul style="list-style-type: none"> † POSEI : subsidiarité et gestion sur mesure † FEADER : principales différences avec la métropole † Organismes payeurs : ODEADOM, ASP • Le cas « PTOM » 								
INTERVENANTS	Formateurs du MAA								
DURÉE	1 jour								
PARTICIPANTS	Maximum 15								
LIEUX / DATES / CODES EPICEA	<table border="1"> <thead> <tr> <th>LOCALISATION</th> <th>DATES EN 2020</th> <th>CODE EPICEA POUR INSCRIPTION : (cf. formulaires d'inscription en annexe 10)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Montreuil</td> <td>Le 05 février 2021</td> <td>184840</td> </tr> </tbody> </table>			LOCALISATION	DATES EN 2020	CODE EPICEA POUR INSCRIPTION : (cf. formulaires d'inscription en annexe 10)	Montreuil	Le 05 février 2021	184840
LOCALISATION	DATES EN 2020	CODE EPICEA POUR INSCRIPTION : (cf. formulaires d'inscription en annexe 10)							
Montreuil	Le 05 février 2021	184840							
RESPONSABLES	Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38. Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr								
INFORMATION	Site Intranet : http://intranet.infoma.agri/ Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr Mél. : formco.infoma@agriculture.gouv.fr								

DISPOSITIF 2021 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

Module : Gestion des aides surfaciques

FORMATION EN PRÉSENTIEL

CONTEXTE

Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est nécessaire pour suivre ensuite l'un des modules spécifiques : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

OBJECTIF
PÉDAGOGIQUE
PUBLIC

Module de formation métier qui concerne **la gestion des aides surfaciques**.

Cette formation s'adresse prioritairement aux agents SEA en DDT(M) ou DAAF chargés des aides PAC surfaciques, ICHN, MAEC et AB, qui prennent leur poste ou qui en ont changé depuis moins d'un an; dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF, de l'administration centrale, des EPL, de l'ASP et de FAM.

Obligation pour le stagiaire :

- avoir suivi une session du tronc commun
- disposer des habilitations ISIS (a minima, tous les modules en consultation)

CONTENU

Être capable de se positionner dans le contexte réglementaire

- Présentation du contexte général de la réforme et du plan FEAGA
- Panorama des aides

Comprendre le dossier PAC

- Modalités de déclaration
- Manipulation sur TéléPAC (compte de démonstration)
- Contrôles et réductions SIGC

S'approprier l'organisation opérationnelle d'une campagne

- Savoir où trouver les informations dont on a besoin
- Pilotage, logistique et communication
- Outil de gestion ISIS
- Cycle de vie d'un dossier
- Phases d'instruction
- Phases de restitution aux agriculteurs

S'approprier l'organisation opérationnelle d'une campagne d'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel

- Pilotage, logistique et communication
- Outil de gestion ISIS
- Cycle de vie d'un dossier
- Phases d'instruction
- Phases de restitution aux agriculteurs

S'approprier l'organisation opérationnelle d'une campagne de Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques et des aides à l'Agriculture Biologique

- La gestion régionalisée et la notion de Projet AgroEnvironnemental et Climatique
- Les échanges avec les opérateurs et amateurs des territoires MAEC
- Pilotage, logistique et communication
- Outil de gestion ISIS
- Cycle de vie et pluriannualité d'un dossier
- Phases d'instruction
- Phases de restitution aux agriculteurs

INTERVENANTS :

Formateurs du MAA

DURÉE

4 jours

PARTICIPANTS

Maximum 10 à 12 (Selon les capacités des salles)

**LIEUX / DATES /
CODES EPICEA**

LOCALISATION	ANNEXE 4	CODE EPICEA POUR INSCRIPTION : (cf. formulaires d'inscription en annexe 10)
Toulouse	Du 25 au 29 janvier 2021	184848
Corbas	Du 01 au 05 février 2021	184849
Rennes	Du 15 au 19 novembre 2021	184850
Nancy	Du 22 au 26 novembre 2021	184551

RESPONSABLES

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38. Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr

Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

INFORMATION

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

Mél. : formco.infoma@agriculture.gouv.fr

DISPOSITIF 2021 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

Module : Droits et paiement de base (DPB)

FORMATION EN PRÉSENTIEL

CONTEXTE

Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre ensuite l'un des modules spécifiques : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

OBJECTIF
PÉDAGOGIQUE
PUBLIC

Module de formation spécifique **qui concerne la gestion des droits et paiement de base (DPB) et autres paiements découplés.**

Cette formation s'adresse prioritairement aux agents SEA en DDT(M) ou DAAF chargés des aides PAC, qui prennent leur poste ou qui en ont changé depuis moins d'un an; dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF, de l'administration centrale, des EPL, de l'ASP et de FAM.

Recommandations pour le stagiaire :

- avoir suivi une session du tronc commun + un module aides surfaciques
- avoir une habilitation ISIS (exploitants, surfaces et DPB)

CONTENU

- Historique, architecture des aides découplées et contexte général ;
- Modalités des transferts et réserves ;
- Structure de la recevabilité d'un formulaire ;
- Validation des transferts sous ISIS ;
- Les décisions (notification portefeuille, décision de rejet) ;
- La procédure de traitement d'un recours.

INTERVENANTS

Formateurs du MAA

DURÉE

2,5 jours

PARTICIPANTS

Maximum 10 à 12 (Selon les capacités des salles)

LIEUX / DATES /
CODES EPICEA

LOCALISATION	DATES EN 2020	CODE EPICEA POUR INSCRIPTION : (cf. formulaires d'inscription en annexe 10)
Corbas	Du 15 au 17 mars 2021	184852
Toulouse	Du 21 au 23 juin 2021	184853
Nancy	08 au 10 novembre 2021	184854

RESPONSABLES

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38. Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr
Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

INFORMATION

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
Mél. : formco.infoma@agriculture.gouv.fr

DISPOSITIF 2021 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

Module : Gestion des aides animales

FORMATION EN PRÉSENTIEL

CONTEXTE

Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre ensuite l'un des modules spécifiques : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

OBJECTIF
PÉDAGOGIQUE
PUBLIC

Module de formation spécifique qui concerne **la gestion des aides animales**.

Cette formation s'adresse prioritairement aux agents SEA en DDT(M) ou DAAF chargés des aides PAC, qui prennent leur poste ou qui en ont changé depuis moins d'un an; dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF, de l'administration centrale, des EPL, de l'ASP et de FAM.

Obligation pour le stagiaire :

- avoir suivi une session du tronc commun
- disposer d'une habilitation au minimum de consultation à ISIS exploitant, aides bovines, aides ovines, aides caprines, et extraction.

CONTENU

- Présentation des différentes aides animales
- Déroulement d'une campagne d'aides animales
- Saisie et cycle de vie des dossiers
- Cas pratiques et contrôles administratifs
- Valorisation des aides et outils de pilotage

INTERVENANTS

Formateurs du MAA

DURÉE

2 jours

PARTICIPANTS

Maximum 12

LIEUX / DATES /
CODES EPICEA

LOCALISATION	DATES EN 2020	CODE EPICEA POUR INSCRIPTION : (cf. formulaires d'inscription en annexe 10)
Corbas	Du 16 au 18 mars 2021	184855

RESPONSABLES

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38. Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr

INFORMATION

Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

Mél. : formco.infoma@agriculture.gouv.fr

DISPOSITIF 2021 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

Module : Gestion de la base exploitants

FORMATION EN PRÉSENTIEL

CONTEXTE

Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre ensuite l'un des modules spécifiques : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE PUBLIC

Module de formation spécifique **qui concerne la base exploitants**.

Cette formation s'adresse prioritairement aux agents SEA en DDT(M) ou DAAF chargés des aides PAC, qui prennent leur poste ou qui en ont changé depuis moins d'un an; dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF, de l'administration centrale, des EPL, de l'ASP et de FAM.

Obligation pour le stagiaire :

- avoir participé à une session du tronc commun
- disposer d'une habilitation ISIS exploitant
- avoir une habilitation pour créer des dossiers exploitants
- La notion d'exploitant
- Présentation du module exploitant au sein du logiciel ISIS
- Création d'un exploitant dans ISIS (individu, société et GAEC)
- Les notions relatives à la gestion des exploitants (SIGC ou non), éligibilité du demandeur aux régimes d'aides
- Les dates d'activation et de validation dans ISIS exploitant et leurs conséquences sur les aides
- Les notions et gestion de doublons, cession (partielle ou totale)
- Le référencement élevage
- La gestion des références bancaires
- La validation des données externes
- Les extractions possibles

CONTENU

INTERVENANTS

Formateurs du MAA

DURÉE

2,5 jours

PARTICIPANTS

Maximum 10 (Selon les capacités des salles)

LIEUX / DATES / CODES EPICEA

LOCALISATION	DATES EN 2020	CODE EPICEA POUR INSCRIPTION : (cf. formulaires d'inscription en annexe 10)
Rennes	Du 23 au 25 mars 2021	184846
Corbas	Du 08 au 10 novembre 2021	184847

RESPONSABLES

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38. Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr
Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

INFORMATION

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
Mél. : formco.infoma@agriculture.gouv.fr

DISPOSITIF 2021 DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

Module : Gestion et coordination des contrôles

FORMATION EN PRÉSENTIEL

CONTEXTE

Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre ensuite l'un des modules spécifiques : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Module de formation spécifique qui concerne **la gestion et la coordination des contrôles**.

PUBLIC

Remarque : ce module ne concerne pas les aides RDR hors surfaces

Cette formation s'adresse prioritairement aux agents SEA en DDT(M) ou DAAF chargés des aides PAC, qui prennent leur poste ou qui en ont changé depuis moins d'un an; dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF, de l'administration centrale, des EPL, des contrôleurs de l'ASP, de FAM, des DDCSPP, de l'AFB et de l'ONCFS.

Obligation pour le stagiaire :

CONTENU

- avoir participé à une session du tronc commun
- **Être capable d'identifier et d'expliquer les différents contrôles**
 - † Les causes et principes des contrôles
 - † Les différents types de contrôles
 - † Les différents corps de contrôle
 - † La structure d'un compte-rendu de contrôle
- **Comprendre le rôle de la coordination des contrôles**
 - † La sélection des contrôles
 - † La coordination des contrôles : objectifs, principe et méthodes
 - † Le déroulement d'une campagne de contrôles
- **Comprendre les suites à contrôles**
 - † Les conséquences et mise en œuvre des suites à contrôle

INTERVENANTS

Formateurs du MAA et de l'ASP

DURÉE

3 jours

PARTICIPANTS

Maximum 12

LIEUX / DATES / CODES EPICEA

LOCALISATION	DATES EN 2020	CODE EPICEA POUR INSCRIPTION : (cf. formulaires d'inscription en annexe 10)
Montreuil	Du 09 au 12 mars 2021	184856
Toulouse	Du 23 au 26 mars 2021	184857
Corbas	Du 16 au 19 novembre 2021	184858.

RESPONSABLES

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38. Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr
Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

INFORMATION

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
Mél. : formco.infoma@agriculture.gouv.fr

Module : Bases de la photo-interprétation appliquée à la gestion des aides PAC**FORMATION EN PRÉSENTIEL****CONTEXTE**

Le dispositif de formation PAC nouveaux arrivants comprend un « tronc commun » qui apporte une vue d'ensemble des activités d'un SEA et est obligatoire pour suivre ensuite l'un des modules spécifiques : aides surfaciques, aides animales, base exploitant, contrôles, DPB et bases de la photo-interprétation appliquées à la gestion des aides PAC.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Module de formation spécifique **qui concerne les bases de la photo-interprétation appliquée à la gestion des aides PAC**

PUBLIC

En DDT : Gestionnaires PAC impliqués dans le traitement des anomalies de surface, et/ou en charge de la Photo-interprétation assistée par ordinateur (PIAO).

À l'ASP : Contrôleurs chargés des contrôles surfaces (PIAO, terrain).

Obligation pour le stagiaire :

- avoir suivi une session du tronc commun
- Connaître le rôle de chaque acteur dans le processus qui va de la production d'images aériennes et satellites aux suites données au contrôle déclenché par la photo-interprétation de ces images.
- Acquérir les bases techniques de compréhension de la Photo-interprétation réalisée à partir d'ISIS en utilisant les référentiels photos RPG, les fiches RPG (SNA) et le guide National (IGN) 2016 :
 - † distinction des éléments physiques du paysage
 - † définition des objets/attributs
 - † gestion de l'affichage dans ISIS/SIG (échelle, couleur, définition)
- Comprendre les conséquences qui découlent des choix de Photo-interprétation sur le contrôle administratif
 - Savoir utiliser Google Earth/Géoportail pour compléter l'analyse faite sur RPG

CONTENU**Formateurs du MAA/ASP**

2,5 jours

INTERVENANTS**DURÉE****PARTICIPANTS**

Maximum 12

LIEUX / DATES / CODES EPICEA

LOCALISATION	DATES EN 2020	CODE EPICEA POUR INSCRIPTION : (cf. formulaires d'inscription en annexe 10)
Corbas	Du 30 mars au 01 avril 2021	184859
Rennes	Du 23 au 25 ovembre 2021	184860

RESPONSABLES

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38. Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr
Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12. Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

INFORMATION

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
Mél. : formco.infoma@agriculture.gouv.fr

**ANNEXE 10 – RENSEIGNEMENTS À COMPLÉTER POUR TOUTE INSCRIPTION À UNE
SESSION DU DISPOSITIF 2021 PAC NOUVEAUX ARRIVANTS**

NOM, PRÉNOM :

STRUCTURE ACTUELLE D'AFFECTION OU À VENIR ET MISSIONS :

VOS CONNAISSANCES ACTUELLES SUR L'EXPLOITATION AGRICOLE

Merci de compléter cette rubrique qui sera transmise par l'INFOMA aux formateurs avant la session.

Expériences acquises lors de votre parcours professionnel

- Aides surfaciques
 - Aides animales
 - DPB
 - Base exploitant
 - Gestion et coordination des contrôles
 - Photo-interprétation appliquée à la gestion des aides de la PAC
 - PNG Outre Mer
- Autres :

Formation « Découverte de l'exploitation agricole » (soit en formation ouverte à distance ou présentiel)

Formation « Tronc commun »

Aucune

Si vous êtes dans ce cas, il est nécessaire de suivre la formation « Découverte de l'exploitation agricole » avant de pouvoir participer à une session Tronc commun du dispositif PAC nouveaux arrivants)

VOUS VOUS INSCRIVEZ À UN MODULE SPÉCIFIQUE

1/ Date de la session Tronc commun PAC suivie :

Attention, votre inscription aux modules suivants nécessite que vous ayez les habilitations suivantes, cocher une des cases ci-dessous signifie que vous les avez :

Module aides surfaciques

Habilitation ISIS (a minima, tous les modules en consultation)

Module DPB

Habilitation ISIS (exploitants, surfaces et DPB)

Module base exploitant :

Habilitation à ISIS exploitants

En l'absence de ces renseignements, l'INFOMA prendra en priorité les agents qui les auront complétés.

Fait à

Date, signature